

Projet hydrolien pilote NormandieHydro - Demande d'autorisation administrative pour le programme de reconnaissance géotechnique de l'atterrage en baie d'Ecalgrain

Manche (50) - France



Client : DCNS

Montant de la mission : 12 484 € HT Creoccean

Calendrier : 2016 - 2017

Missions réalisées

- Identifier le contexte environnemental du projet
- Description des opérations envisagées
- Évaluation des impacts des travaux en mer et à terre
- Évaluation des incidences au titre de Natura 2000
- Évaluation des impacts en site classé (paysages)
- Mesures de réduction d'impact

Informations clés

- Mesures géophysiques et géotechniques (carottages et sondages destructifs)
- Etat initial de la zone d'atterrage (landing) et des petits-fonds (near shore survey)
- Effets prévisibles des opérations sur l'environnement
- Description et conservation des sites Natura 2000
- Description et conservation du site classé

Description du projet

Le projet Normandie Hydro, porté par DCNS, concerne le développement d'une ferme de sept hydroliennes attenant dans le Raz Blanchard, dont le câble de transport d'énergie atterrit en Baie d'Ecalgrain (Nord-Ouest de la presqu'île du Cotentin). L'objectif est de valider les technologies retenues, en démontrant leur fiabilité et leur performance en situation industrielle, tout en obtenant un retour d'expérience suffisant pour diminuer les coûts sur l'ensemble de la chaîne de valeur.

DCNS souhaite entreprendre un programme de reconnaissances géophysiques & géotechniques de l'arrivée du câble (carottages et sondages destructifs) afin d'alimenter les études d'ingénierie de la solution d'atterrage en baie d'Ecalgrain (tranchée ou forage dirigé).

CREOCEAN a été choisi afin de réaliser le dossier relatif aux autorisations pour la réalisation de ce programme de mesures en site classé et en zone Natura 2000.

Caractéristiques de la mission

Après consultation des services instructeurs pour confirmer notre analyse des besoins réglementaires, CREOCEAN a réalisé un document unique d'autorisation pour le programme de reconnaissances géophysiques et géotechniques regroupant :

- La demande d'AOT (Autorisation d'Occupation Temporaire) du DPM (Domaine Public Maritime) pour les carottages ;
- La déclaration au titre du Code Minier (sondages >10 m de profondeur) ;
- L'évaluation des incidences Natura 2000 ;
- La demande d'autorisation spéciale au titre des sites classés ;

Classiquement, l'étude analyse les caractéristiques des différents compartiments environnementaux et les incidences des opérations géotechniques sont analysés au niveau des trois secteurs géographiques (falaise au niveau du parking, l'estran – zone découvrante- et les petits-fonds – partie toujours en eau entre la limite des basses-mers et la profondeur maximale d'investigation à -6 m CM). L'étude conclut sur les mesures de sécurité envisagées, pour les différentes phases des travaux, et les précautions environnementales à prendre pour réduire les effets des travaux.